AFP, 26 janvier 2021

Justice des mineurs: une réforme "attendue" arrive au Sénat

Publié le : 26/01/2021 - 08:20Modifié le : 26/01/2021 - 08:18

Le Sénat s'empare mardi, après l'Assemblée nationale, de la réforme de la justice pénale des mineurs, une réforme "très attendue", selon la majorité sénatoriale de droite, qui souhaite cependant différer de six mois son application pour assurer son efficacité Thierry Zoccolan AFP/Archives

4 mn

Paris (AFP)

Le Sénat s'empare mardi, après l'Assemblée nationale, de la réforme de la justice pénale des mineurs, une réforme "très attendue", selon la majorité sénatoriale de droite, qui souhaite cependant différer de six mois son application pour assurer son efficacité.

Le texte soumis aux sénateurs est la ratification d'une ordonnance de septembre 2019 que le gouvernement avait été habilité à prendre par la loi de programmation et de réforme pour la justice.

Le code de la justice pénale des mineurs qu'elle organise a vocation à remplacer l'ordonnance de 1945 consacrée à la délinquance juvénile.

"C'est une réforme très attendue qui rénove et modernise" un texte devenu "moins cohérent au fil du temps", estime la rapporteure Agnès Canayer (LR).

Elle vise principalement à accélérer les jugements, via une procédure en deux temps, avec une période de "mise à l'épreuve éducative" entre le prononcé de la culpabilité et celui de la sanction. Le code prévoit aussi une présomption d'irresponsabilité avant 13 ans.

S'il s'agit pour la rapporteure d'une "bonne réforme", les sénateurs de tous bords n'en demeurent pas moins très critiques sur la méthode.

Ils regrettent le recours à une ordonnance sur un sujet aussi sensible et "une concertation insuffisante" avec les professionnels, dont ont fait état les syndicats de magistrats et de la protection judiciaire de la jeunesse (PJJ).

La réforme devrait entrer en vigueur le 31 mars prochain. Mais les sénateurs ont repoussé en commission sa mise en oeuvre au 30 septembre, à l'initiative de la rapporteure et du groupe PS qui pousse même pour un report d'une année.

"L'efficacité de la réforme tiendra à la possibilité de tenir les délais", souligne la rapporteure, ce qui suppose "des moyens humains et matériels adéquats dans les juridictions" et "une réorganisation du travail des services de la PJJ".

Phoca PDF